

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 25 septembre 2012

Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

L'avis fait une analyse claire des enjeux et défis auxquels sont confrontées les universités. S'agissant des quatre universités présentes en Outre-mer, le groupe remercie le rapporteur d'avoir souligné les deux points qui lui semblaient importants :

- le premier, la mise en évidence de l'atout que présentent les universités ultramarines pour le développement de l'Outre-mer. Par leur positionnement géographique dans des zones régionales à forte croissance, elles constituent des vecteurs de mobilité et de coopération avec les territoires et pays voisins. Mais elles sont aussi un atout pour notre pays en devenant des centres d'impulsion de la recherche, ciblés dans des secteurs à forte valeur ajoutée (biodiversité tropicale et marine, nouvelles sources d'énergies renouvelables, etc.) ;
- le deuxième, l'existence des défis majeurs auxquels ces institutions sont confrontées en raison de difficultés structurelles. En effet, l'éloignement géographique, voire l'isolement, l'éclatement territorial (UAG), la forte pression démographique, l'offre limitée, la situation sociale difficile dans certaines collectivités pèsent fortement sur les conditions de la réussite, particulièrement dans le premier cycle.

Dans ce contexte, le groupe de l'Outre-mer partage les objectifs fixés dans l'avis : augmenter la proportion d'une génération accédant à un diplôme de premier cycle, réduire les inégalités sociales dans l'accès aux formations et permettre au final une meilleure insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail.

Le groupe apprécie les réponses apportées, en particulier, celles visant à accentuer la dimension professionnalisante des formations universitaires. Outre-mer, sur des territoires petits aux marchés étroits, le renforcement des liens entre universités, collectivités et acteurs socio-économiques ne doit pas rester un vœu pieux. La généralisation des conférences territoriales universitaires des acteurs du développement économique est à encourager. Surtout, l'organisation de la licence professionnelle doit être confortée autour de créneaux originaux et adaptés aux besoins des entreprises locales. Dans ce domaine, les partenariats avec les universités métropolitaines afin de développer certaines formations constituent des exemples de réussite et doivent être amplifiés.

La question des moyens mis à disposition des étudiants constitue un sujet important tant il est vrai que dans les collectivités ultramarines, face au chômage de masse des jeunes, les universités doivent particulièrement jouer un rôle d'ascenseur

social. Le groupe apprécie que le rapporteur ait retenu la proposition, pour les collectivités d'Outre-mer du pacifique, que soient créées des structures équivalentes aux CROUS.

La question du financement des universités aurait peut-être pu faire l'objet de pistes de réflexions plus approfondies. Le groupe a cependant voté l'avis.